



Conseil Communautaire
14 décembre 2017
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 60
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 07 décembre 2017
Date de publication : 22 décembre 2017

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 114/17

Objet

Décision Modificative n°2

Secrétaire de séance

Maurice HOFFMANN

Rapporteur :

Félix MACARD

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Créret, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, JM. Daubigny, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuinet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, JP Lefèvre à J. Péchinot, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère, JC. Wambst à A. Albertini.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Soldavini, F. Barthoulot, I. Voutquenne, J. Lombard, A. Diebolt, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, C. François, G. Coutrot, R. Curly.

Ce projet de décision modificative a pour objet des ajustements au titre du budget 2017 par ouvertures et transferts de crédits.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les modifications de crédits portés sur le budget 2017 selon les tableaux ci – après pour le budget principal et le budget annexe.

BUDGET PRINCIPAL

Ajustement Mutualisation des services et ACTP :

➤ **Mutualisation :** Suite à l'engagement pris en 2016, la mutualisation des services est désormais exclue du calcul des attributions de compensation.

Les aspects comptables liés à la mutualisation des services passent désormais par une convention, objet d'une délibération distincte, dont l'application induira l'émission des mandats et titres de recettes correspondant.

Pour l'exercice 2017, cette décision nécessite une augmentation des crédits prévus dans le cadre de la mutualisation des services à hauteur de +32K€ répartis ainsi :

- Dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel à rembourser à la Ville de Dole » : +110K€,
- Dépenses du chapitre 011 « Charges générales à rembourser à la Ville de Dole » : -40K€,
- Recettes du chapitre 70 « Charges générales à payer par la Ville de Dole » : +38K€.

➤ Attributions de compensation (ACTP): Suite à l'avis de la CLECT réunie en séance plénière le 20 novembre 2017, et à la détermination des ACTP définitives pour 2017 (cf. notice distincte), il convient d'ajuster le montant des crédits ouverts au chapitre 014 « Atténuations de produits » à hauteur de +34K€.

Ces ajustements sont financés par une ponction sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » (soit -20K€) et sur le chapitre 022 « Dépenses imprévues » à hauteur de -46K€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 70 votes pour et 3 abstentions :

- **APPROUVE** les modifications de crédits apportés sur le budget 2017 selon le tableau ci-dessous pour le budget principal :

Gestionnaire	Article	Libellé	D	R	Service	Chapitre	Antenne
ADMINISTRATION GENERALE	62875	Convention mutu 2017 - Part charges générales	-40 000,00		0000	011	020-100
ADMINISTRATION GENERALE	70875	Convention mutu 2017 - Part charges générales		38 000,00	0000	70	020-100
ADMINISTRATION GENERALE	6217	Convention mutu 2017 - Part Masse Salariale	110 000,00		0000	012	020-100
FINANCES	73921	Attributions de compensation positives	34 000,00		1010	014	01-011
FINANCES	673	Charges exceptionnelles	-20 000,00		1000	67	01-019
FINANCES	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-46 000,00		1010	022	01-019
Total Fonctionnement			38 000,00	38 000,00			

BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITES

Ouverture de crédits – Ecritures de stocks

Il est proposé au Conseil Communautaire de passer des écritures comptables en fin d'exercice pour constater au bilan l'évolution de la valeur des stocks de terrains aménagés.

Pour mémoire, l'objectif d'une opération d'aménagement de zones n'est pas d'immobiliser des terrains, mais au contraire de les vendre dans les meilleurs délais. Dès lors la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est retracée dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

Cela se traduit par l'émission de mandats et de titres de recettes d'ordre budgétaire sur les articles 71355 (chapitre 042) et 3555 (chapitre 040).

Or, si l'instruction M14 prévoit désormais l'ouverture automatique des crédits pour les opérations relatives aux cessions patrimoniales, il n'en est pas de même pour les stocks qui doivent toujours faire l'objet d'une ouverture de crédits par décision modificative.

En outre, ces écritures doivent impérativement être passées sur l'exercice sur lequel les dépenses ont été réalisées, en l'occurrence 2017.

Par conséquent, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au passage de ces écritures aux chapitres 040, 041, 042, 021 et 023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 70 votes pour et 3 abstentions :

- **APPROUVE** les modifications de crédits apportés sur le budget 2017 selon le tableau ci-dessous pour le budget annexe :

Gestionnaire	Article	Libellé	D	R	Service	Chapitre	Antenne
FINANCES	021	Virement de la section de fonctionnement		534 000,00	1010	021	01-019
FINANCES	3555	Terrains aménagés - Annulation du stock initial		1 116 000,00	1010	040	01-019
FINANCES	3555	Terrains aménagés - Intégration du stock final	1 650 000,00		1010	040	01-019
Total Investissement			1 650 000,00	1 650 000,00			
FINANCES	023	Virement à la section d'investissement	534 000,00		1010	023	01-019
FINANCES	71355	Terrains aménagés - Annulation du stock initial	1 116 000,00		1010	042	01-019
FINANCES	71355	Terrains aménagés - Intégration du stock final		1 650 000,00	1010	042	01-019
Total Fonctionnement			1 650 000,00	1 650 000,00			

Fait à Tavaux,
Le 14 décembre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale